



265117 - Elle a grandi habituée au vol et à l'abandon de la prière et du jeûne avant de décider de se repentir

question

Je vole depuis le début de mes premiers souvenirs. Je me suis rendu compte que c'était une erreur. Il m'arrivait au cours de certains jours d'arrêter de voler et de demander le pardon divin. Puis je me remettait à voler. Ce comportement a causé de nombreux problèmes avec mes beaux parents. A partir de ce moment-là, j'ai décidé de m'en empêcher pour toujours. J'ai cessé de voler pendant une année avant de me remettre de nouveau à voler. Cette fois-ci je volais de petites choses puis j'ai passé à de grandes choses. Je ne sais comment me débarrasser de cette habitude J'ai écouté des conférences bien élaborées et j'ai presque tout essayé. Je ne me souviens plus de qui j'ai volé un crayon ou de l'argent ou du jus ou du chocolat... Je me souviens d'avoir volé de l'argent du porte-monnaie de mon mari et celui de ma proche amie, de celui de ma mère et de celui de mon père. Je ne prie même pas. Le jeûne, n'en parlons pas. Je ne me souviens pas combien de fois j'ai gâté mon jeûne. Je ne suis pas capable d'en citer le nombre de fois. Ma question est de savoir si je ne suis pas devenue une mécréante. Comment pourrais-je me rapprocher d'Allah?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Vous avez mentionné un nombre d'actes interdits que vous avez commis. Le plus grave en est l'abandon de la prière. L'abandon total de la prière s'assimile à la mécréance selon l'avis le mieux argumenté émis par les jurisconsultes . Voir la réponse donnée à la question n°[5208](#).

Le vol est l'un des péchés majeurs. Il en est de même de l'abandon du jeûne ou son interruption délibérée sans aucune excuse. Votre devoir est de vous repentir devant Allah Très-haut ,



d'observer les prières à leurs heures , de jeûner le Ramadan et de cesser de voler. Tout ceci est facile, s'il plaît à Allah, si votre repentir devant le Maître de l'univers est sincère, et si vous êtes sérieuse dans votre rupture avec ces actes condamnables.

Parmi les facteurs qui vous aident à opérer ce changement figurent:

1. Le fait pour vous de savoir qu'Allah aime ceux qui se repentent et regrettent (les péchés du passé), et invite Ses fidèles serviteurs au repentir puisqu'Il a dit: **Et repentez-vous tous devant Allah, ô croyants, afin que vous récoltiez le succès.** (Coran,24:31) et le fait de savoir que le Transcendant, par Sa grâce, transforme les mauvais actes en bons actes puisqu'Il dit: **Qui n'invoquent pas d'autre dieu avec Allah et ne tuent pas la vie qu'Allah a rendue sacrée, sauf à bon droit; qui ne commettent pas de fornication - car quiconque fait cela encourra une punition et le châtement lui sera doublé, au Jour de la Résurrection, et il y demeurera éternellement couvert d'ignominie; sauf celui qui se repent, croit et accomplit une bonne œuvre; ceux-là Allah changera leurs mauvaises actions en bonnes, et Allah est Pardonneur et Miséricordieux** (Coran, 25:68-70) . N'hésitez pas à vous repentir. Ne pensez pas à la gravité du péché. En vérité, aucun péché n'est trop grave (pour être pardonné par Allah). Le Transcendant est le Pardonneur, le Miséricordieux ; Il pardonne la mécréance, le chirk et des péchés moins grave comme Il pardonne les grandes et les petites quantités de péchés; ce qui est négligeable comme ce qui ne l'est pas.

2. Réfléchissez sur la grâce d'Allah qui vous a permis de vivre jusqu'au moment de votre repentir et ne vous a pas donné la mort plus tôt. Dépêchez vous de vous repentir et de revenir (vers Allah)

3. Réfléchissez sur le mauvais caractère intrinsèque à l'acte de désobéissance dû au fait qu'il constitue une négation du bienfait d'Allah puisqu'il s'agit d'opposer la malfaisance à la bienfaisance d'Allah. Comment une croyante se satisfaisait-elle qu'Allah la voit désobéir et s'éloigner de l'obéissance.

4. Cherchez vous une bonne compagnie. Replissez votre temps d'actes d'obéissance et d'œuvres utiles. Rien n'est pire pour l'homme que la mauvaise compagnie, l'oisiveté et le désœuvrement.

5. Mettez vous fréquemment à invoquer Allah pour Lui demander de vous guider , de vous éclairer



et de vous raffermir dans l'obéissance.

Sachez que vous n'êtes pas tenue de rattraper les prières et le jeûne du passé. Toutefois, veillez à la multiplication des prières surrogatoires. Quant aux biens que vous avez volés, il faut les restituer, si vous le pouvez. Efforcez vous à connaître ce que vous avez pris pour le restituer grâce au moyen de votre choix sans en informer personne. Si vous êtes incapable d'en restituer une partie, celle-ci reste une dette (à régler). Si vous mouriez avant de la régler au profit de l'ayant droit, on espère que , grâce à un repentir sincère, Allah vous pardonnera et donnera une compensation aux ayants droit.

Etant donné que le problème s'est installé en vous depuis votre jeunesse, nous vous conseillons de vous présenter à un psychiatre sûr pour savoir dans quelle mesure vous n'auriez pas besoin d'un traitement psychique et comportemental , voire des soins médicaux , en cas de nécessité.

Nous demandons à Allah de vous pardonner , d'effacer vos péchés, d'améliorer votre état (de santé) et de vous aider à Lui obéir.

Allah le sait mieux.